

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	102	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	4.1.2	Suppression de postes

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **28 novembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

<p>Objet : Proposition de suppression d'emplois permanents et adoption du nouveau tableau des emplois du personnel communal</p>
--

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 12 septembre 2022,

Considérant la nécessité de mettre en adéquation le tableau des emplois avec l'évolution des besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de supprimer certains emplois permanents vacants,

Service	Missions du poste - Fonctions	Durée	Grades	Motif vacance	Statut du dernier agent occupant le poste
Administratif	Assistant administratif Urbanisme	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes administratifs	Mutation – remplacé par 1 poste à 20h par semaine	Fonctionnaire
Administratif	Assistante administrative Communication	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes administratifs	Mise en œuvre d'un contrat de projet	Contractuel
Patrimoine	Chargée de l'inventaire du patrimoine	35 h	Cadre d'emploi des Attachés du patrimoine	Mutation	Fonctionnaire
Police	Agent de Surveillance de la voie publique	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Nomination policier municipal	Fonctionnaire
Technique	Chargé d'études techniques	35 h	Cadre d'emploi des Ingénieurs	Retraite	Fonctionnaire
Bâtiments	Agent polyvalent maçonnerie	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Mutation	Fonctionnaire
Bâtiments	Agent polyvalent Electricité - plomberie	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Mutation	Fonctionnaire
Voirie	Agent polyvalent Voirie – fêtes - cimetières	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Promotion Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Cadre de vie (espaces verts / propreté / stade)	Encadrant Espaces verts	35 h	Cadre d'emploi des adjointes techniques ou agents de maîtrise	Réorganisation du service	Fonctionnaire
Cadre de vie	Agent polyvalent Espaces verts	35 h	Cadre d'emploi des Adjointes techniques	Promotion	Fonctionnaire
Animation ALAE / ALSH	Animateur d'accueil de loisirs	31h15	Cadre d'emploi des adjointes d'animation	Démission. Besoin d'un poste à 28 h	Contractuel en CDI
Animation ALAE / ALSH	Animateur accueil de loisirs	16h15	Cadre d'emploi des adjointes d'animation	Démission. Besoin d'un poste à 20 h	Contractuel en CDI

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 novembre 2022

Après en avoir délibéré,

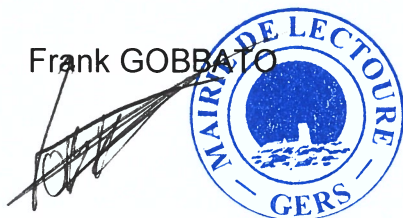
le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver la suppression des emplois laissés vacants mentionnés ci-dessus,
- d'adopter le tableau des emplois tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Frank GOBBATO

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LECTOURE' at the top and 'GERS' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and water.

Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LECTOURE' at the top and 'GERS' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and water.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 2 DEC. 2022
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 2 DEC. 2022